

Indemnité de Frais Généraux 2020

Chaque député-e européen-ne reçoit chaque mois une indemnité de frais généraux. Celle-ci vise à couvrir les frais encourus dans l'État membre, comme les frais de gestion du bureau du député, les frais de téléphone et postaux et l'achat, l'utilisation et la maintenance d'équipements informatiques et téléphoniques.

Dans mon cas, l'indemnité de frais généraux sert notamment à financer ma permanence à Cagnes-sur-Mer, l'abonnement téléphonique de la permanence, l'achat d'ordinateurs pour mes assistant-e-s, etc. Une partie de cette enveloppe est partagée avec les autres député-e-s Europe Écologie.

Comme le prévoit le règlement du Parlement européen, je reçois cette indemnité sur un compte séparé et reverserai l'ensemble des montants non-utilisés à la fin de mon mandat.

Dans un souci de transparence, je publie chaque année un résumé des dépenses que j'ai effectué grâce à l'indemnité de frais généraux.

Dépenses	
Catégories	Montants
Délégation Europe Écologie	3.000,00 €
Déplacements (hôtels et restaurants)	3.014,58 €
Événements	372,31 €
Fournitures de bureau	1.731,21 €
Frais bancaires	43,77 €
Frais de téléphone et internet (hors permanence)	1.798,65 €
Frais postaux	170,14 €
Informatique (matériel, logiciels...)	6.741,20 €
Permanence de Cagnes sur Mer (Loyer, Assurance, Internet, Nettoyage, etc..)	10.925,10 €
Presse et librairie	128,21 €
Divers	192,10 €
Total	28.117,27 €
Entrées	
Versements Parlement	54.793,87 €
Restes	
Reste 2020	26.676,60 €
Reste 2019	12.003,62 €
Total	38.680,22 €

Les journalistes et associations pour la transparence de la vie publique peuvent avoir accès sur demande aux détail des comptes par mail et aux factures et justificatifs à ma permanence de Cagnes-sur-Mer. Pour toute demande : caroline.roose@europarl.europa.eu